

PRO HISPANIA

**L'ÉTOILE  
DU  
MATIN**

105<sup>e</sup> année - N° 343 – 2013

Avent-Noël	3
Informations de la IEE :	
Réclamation au Tribunal de Strasbourg	4
Deux nouveaux pasteurs à Barcelone	4
500ème anniversaire de la Réformation	5
Propositions et recommandations du Synode de la IEE	6
L’Eglise Evangélique (Réformée) Espagnole et la LOMCE	9
Les Protestants sont aussi pour l’auto-détermination	11
Education pour la citoyenneté	13
Une conscience protestante	17
Jésus de Nazareth, l’indigné	20
Cours sur le protestantisme à l’UNED	23

**Secrétariat pour la rédaction :**

Fausto BERTO

Ch. du Grenet 16

CH - 1073 Mollie-Margot

Courriel : fausto.berto@eerv.ch ou fausto.berto@citycable.ch

**Pour les changements d’adresse :**

Chantal STEINER

Isengrundstrasse 34

CH – 8134 Adliswil

Courriel : chantal.steiner@4synergy.ch

# Avent-Noël

Décembre est le mois de l'Avent et de Noël. Les quatre dimanches avant le 25 décembre situent cette période préparatoire de l'Avent, avant Noël. Nos vitrines et nos commerces préparent et annoncent Noël encore avant le début de l'Avent, comme si on voulait toujours plus et toujours mieux anticiper l'événement et, peut-être, prévoir l'imprévisible. Or, le mot «Avent» est lié au sens de l'avènement, de ce qui advient, donc à un événement.

En effet, avec un Dieu qui advient dans la vie des êtres humains sous les traits d'une humanité qui comporte ses fragilités mais qui contient une grande force, celle de l'amour et de la compassion, il y a de quoi être confronté à l'imprévisible et à la beauté du mystère. L'Avent est donc le signe que cet avènement est celui d'un Dieu qui ne cesse d'emprunter les chemins de notre humanité, de se rendre proche, même si parfois nous pensons le contraire. Alors toutes nos vitrines illuminées, tous nos cadeaux préparés, tous nos sapins décorés, et tous nos projets de Noël ne parviendront jamais à circonscrire ou à exprimer pleinement le sens profond de Noël.

Personne n'était en mesure de prévoir l'Avènement, il y a plus de 2000 ans. Religieusement et socialement, l'Enfant de Marie ne correspondait pas aux attentes, aux plans et pronostics de celles et ceux qui misaient sur un homme fort ou alors sur leurs avoirs et sur leurs puissance pour envisager l'avenir, mais qui se trouvaient en incapacité de s'ouvrir à un Souffle de vie venu d'ailleurs que d'eux-mêmes, de s'ouvrir à la présence insoupçonnée et délicate de Dieu.

C'est peut-être cela l'événement qui nous attend toujours dans les détours de la vie : miser jour après jour sur le souffle léger de la Source qui nous traverse, garant de cette ouverture créatrice qui nous caractérise comme croyants toujours prêts à accueillir l'avènement, le devenir, le cheminement de Dieu en nous et autour de nous. Alors le sens de Noël, c'est aussi comprendre (prendre avec soi) l'insoupçonnée et inaltérable présence de Dieu en nous. Et chaque fois que nous en prenons conscience, c'est un avènement, quelque chose de l'Esprit qui advient, Dieu avec nous, l'Emmanuel.

Le souffle de l'Espérance est à ce prix : accueillir ce qui advient en nous de divin et dont nous ne sommes pas totalement maîtres. C'est un cadeau, celui de la grâce. Que Noël soit pour vous un événement ! Bon Avent ! Et Joyeux Noël ! Et merci pour votre solidarité envers nos frères et sœurs Espagnols.

PASTEUR FAUSTO BERTO, PRÉSIDENT DE PRO HISPANIA

# **Nous réclamons le plein accomplissement de la sentence du Tribunal de Strasbourg**

*Source: [www.iee-es.org](http://www.iee-es.org), 14 octobre 2013*

L'Église Évangélique (Réformée) Espagnole a travaillé avec la Conférence des Églises Européennes au sujet de la réclamation à faire valoir sur les conséquences structurelles de la sentence du Tribunal Européen des Droits Humains de Strasbourg qui a signalé la discrimination qui s'est produite dans le cas du pasteur Francisco Manzanos (voir le dossier à ce sujet dans l'EdM 342).

Le Tribunal Européen requiert auprès du Gouvernement espagnol une réponse explicative qui puisse offrir une solution dans des cas similaires. Cette réponse n'a toujours pas été donnée et donc la question demeure ouverte. En dépit des nombreuses réunions avec le Ministère de la Justice afin que l'on actualise la procédure en conséquence de la sentence touchant le cas Manzanos, pour donner une solution à tout collectif ayant subi le même type de discrimination, nous n'avons toujours pas reçu de réponse concrète.

Le Bureau de Strasbourg de la Conférence des Églises Européennes, dont la IEE est membre, s'est adressé au Comité des ministres qui suit les sentences afin de réclamer le plein accomplissement de la sentence du Tribunal de Strasbourg. Ainsi donc, on a initié des réclamations devant l'Institut National de la Sécurité Sociale pour chacune des situations (similaires au cas Manzanos) en attente de solution.

## **Deux nouveaux pasteurs à Barcelone**

### **Bulletin de la Commission Permanente de la IEE, septembre-octobre 2013**

Le 5 octobre 2013 en l'église de Barcelone-Centre on a célébré la consécration de Marta Lopez Ballata et de Jonathan Navarro Estrada au ministère pastoral. Dans cette célébration, à laquelle participèrent un nombreux public des églises de Barcelone ainsi que des représentations de la Municipalité de Barcelone et du Gouvernement de Catalogne, on a pu compter sur les contributions de Joël Cortés, président de la IEE, José Manuel Mochon de la Commission des Presbytères, Alfredo Abad qui apporta la prédication sur: « Le ministère pastoral: mariage ou fiançailles ».

Ignacio Simal, président de l'Eglise Evangélique (réformée) de Catalogne, dirigea la liturgie de consécration au ministère pastoral, accompagné des pasteurs de la IEE qui souhaitaient manifester leur appui au couple de cette célébration. Pour la partie musicale, participèrent Josep Meseguer, auteur et chanteur, la chorale de l'église de Rubi, avec l'intervention musicale de l'église de EPBC. Marta Lopez est pasteure de l'église de Barcelone-Centre et Jonathan Navarro de celle de Rubi. Pour l'Eglise Evangélique (Réformée) Espagnole c'est un privilège de recevoir ces deux nouveaux pasteurs dans son corps pastoral. Nous leurs souhaitons de riches bénédictions et que le Seigneur les accompagne sur leur chemin.



## **Congrès international : anniversaire de la Réforme (1517-2017), 6-10 octobre 2013, Zürich**

### **Bulletin de la Commission Permanente de la IEE, septembre-octobre 2013**

La Fédération des Eglises Protestantes de la Suisse (FEPS) et la Fédération des Eglises Protestantes d'Allemagne (EKD), organisèrent au début du mois d'octobre 2013 un congrès à Zürich pour valoriser et faire l'état des lieux des préparatifs sur le 500ème anniversaire de la Réforme. Des représentants d'Eglises de 35 pays et des cinq continents se sont réunis pour réfléchir sur ce que l'on va célébrer en 2017. Ces réflexions se sont exprimées dans diverses directions, en soulignant de manière importante que l'on ne pas mettre en évidence nos différences, mais plutôt le cheminement accompli dans l'unité, ainsi que sur les réformes nécessaires d'aujourd'hui. L'Eglise Réformée de France (ERF) prépare les 95 thèses du XVIème siècle. Nous avons pu approfondir nos réflexions sur le sentiment de la Réforme et sur l'état actuel des Protestants dans le monde. Des témoignages des USA, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont permis de développer la perspective européenne. Ce dossier peut être suivi sur les sites: [www.luther2017.de](http://www.luther2017.de); [www.refo500.com](http://www.refo500.com); [www.leuenberg.net](http://www.leuenberg.net)

# **Propositions et recommandations approuvées par le 75<sup>ème</sup> Synode Général de la IEE (Eglise Evangélique Réformée Espagnole, Malaga, 31 oct. – 3 nov. 2013)**

La Commission Permanente de la IEE présenta au 75<sup>ème</sup> Synode de la IEE dix propositions, toutes approuvées par les délégués synodaux. Dans la suite, on a fait état tant des propositions que des recommandations approuvées par le Synode.

## **Propositions approuvées**

### **Proposition 1**

La Commission Permanente propose que l'élection de ladite Commission au Synode se réalise de manière partielle, dans un pourcentage de 50% à chaque Synode.

### **Proposition 2**

La Commission Permanente propose une nouvelle structure pour les Départements, basée sur deux équipes qui coordonnent des secteurs de travail fonctionnant de manière conjointe. Les deux Départements auraient comme secteurs de travail: **Formation et édification** d'une part et **Mission et Unité** d'autre part. Le premier coordonne les activités de formation, de jeunesse, de célébration, du culte de l'enfance, ainsi que les relations avec le travail de la communauté. Le deuxième coordonne l'œcuménisme, la diaconie, l'évangélisation et la communion. Coordonne l'œcuménisme, la diaconie, l'évangélisation et la communion.

### **Proposition 3**

La Commission Permanente propose que la Commission d'Ethique de la Sexualité finalise son travail d'enquête au sujet de l'homosexualité et que les résultats soient présentés devant l'assemblée des presbytères en février 2014. En plus cette Commission aura pour tâche de coordonner le travail des Presbytères (régions ecclésiastiques), sur les aspects bibliques et exégétiques ainsi que sur les aspects théologiques et pastoraux, afin d'assurer le suivi de cette réflexion sur cette thématique.

### **Proposition 4**

La Commission Permanente propose de poursuivre l'appui visant à dénoncer la situation de grave injustice historique à l'égard de nos pensionnaires (interdiction aux pasteurs de cotiser à la Sécurité Sociale sous le Franquisme), avec tous les

moyens dont on peut disposer.

### **Proposition 5**

La Commission Permanente propose d'initier un nouveau processus visant à traiter sur un pied d'égalité les entités religieuses concernant leur financement et à dénoncer à cet égard la discrimination dont elles sont victimes devant le Tribunal des Droits Humains.

### **Proposition 6**

La CP considère comme un principe de son cadre directeur la déclaration universelle des droits humains et, sur cette base, le droit à l'autodétermination des peuples afin qu'ils puissent décider de leur futur.

### **Proposition 7**

La CP propose de rédiger un texte en vue d'une prise de position publique qui dénonce la discrimination de la LOMCE (Loi organique pour l'amélioration de la qualité éducative) à l'égard des Protestants et le caractère régressif des décisions de en matière éducative d'un Etat laïc.

### **Proposition 8**

La CP propose au Synode la ratification de notre engagement dans le travail du Conseil National des Eglises.

### **Proposition 9**

La CP propose de développer des outils de travail avec les Eglises protestantes de Cuba.

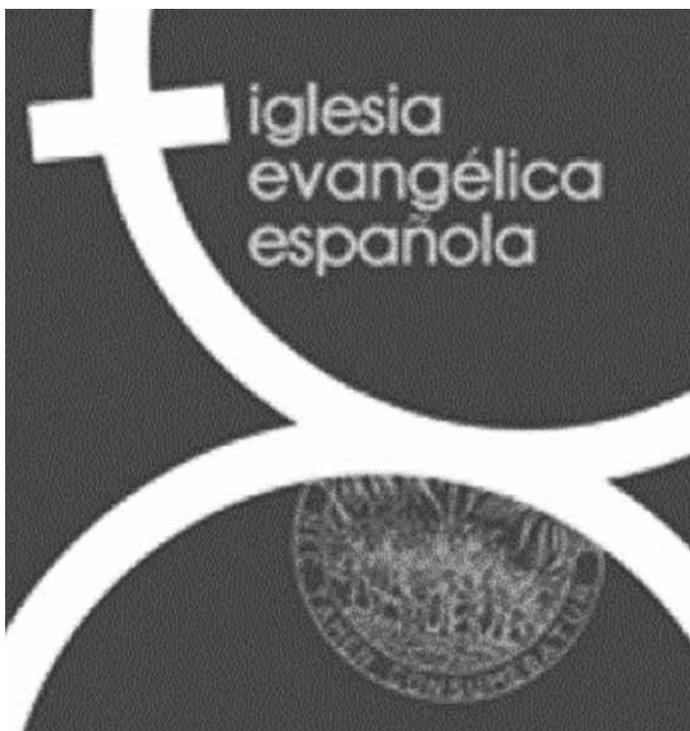
### **Proposition 10**

La CP propose que le Synode fasse une déclaration au sujet de la rétrocession des droits sociaux. L'Eglise appuie la défense des droits sociaux ainsi que les mouvements citoyens. Entre ceux-ci, la plate-forme « Stop expulsés » (affectés par l'hypothèque de la bulle immobilière au sujet de leur droit au logement)

### **Recommandations**

1. Le Presbytère de Levante et Madrid-Extremadura propose de modifier l'article 35, alinéa « d », de l'actuel règlement: « Un délégué de chaque Presbytère, élu selon les propres normes de chaque Presbytère ».
2. On recommande que la CP présente la proposition de modification du règlement au prochain Synode.

3. On recommande que chaque communauté nomme une personne comme responsables des souscriptions au « Cristianismo protestante ». Cette personne se mettre directement en contact avec le directeur de la revue.
4. On recommande que toutes les institutions de diaconie de la IEE soient coordonnées en une «fédération» d'entités, afin de les grouper sous une même appellation et d'avoir une présence comme œuvre sociale de la IEE vers l'extérieur. On recommande donc de mener à bien cette action visant à mettre ensemble les différentes institutions d'oeuvres sociales de la IEE.
5. On recommande à la CP de faire en sorte d'améliorer les canaux de communication avec les Presbytères et les églises, dans leurs formes et dans le temps.
6. On recommande à la CP d'améliorer l'information et la clarté au sujet de l'élection des membres de la Fondation Federico Fliedner et dans les autres Institutions de la IEE, comme dans les actions et les décisions en relation avec la IEE.



# L'Eglise Evangélique Espagnole (Réformée) et la LOMCE

*Communiqué du LXXV<sup>ème</sup> Synode Général de la IEE  
(Malaga, 31 oct. – 3 nov. 2013)*

Historiquement, l'Eglise Evangélique (Réformée) Espagnole a développé sa vocation de service par et pour la société avec un engagement fort dans l'éducation, étant comprise comme une clé pour le développement global de la personne et du progrès social. Sa préoccupation a été et sera toujours de ne pas être une simple spectatrice des événements, mais plutôt un élément critique, dynamisant et mobilisateur de toutes les attitudes et actions qui contribuent, depuis le principe chrétien de respect de la liberté et de la dignité des personnes, à créer un monde plus humanisé.

C'est pour cette raison que, face à la situation de crise et de changements dans laquelle nous sommes actuellement immergés, la IEE doit faire entendre sa voix face aux mesures (entre autres) qui ont été prises récemment en matière éducative. L'approbation de la LOMCE (Loi organique pour l'amélioration de la qualité éducative) met en péril le droit à l'éducation avec égalité de chances, ce qui est clairement anti-démocratique et opère une ségrégation.

Anti-démocratique pour deux raisons principales : premièrement parce que cette loi a été élaborée sans dialogue et consensus avec tous les secteurs impliqués (communauté éducative, agents sociaux et politiques), et approuvée avec l'unique soutien parlementaire d'un parti, celui du gouvernement. Deuxièmement parce qu'elle conduit à la mise en place d'une organisation hiérarchique du centre éducatif où la direction détient le pouvoir absolu tant sur les questions pédagogiques que sur la gestion du personnel et des finances, comme sur la sélection des professeurs et des élèves.

Le Conseil scolaire, organe dans lequel étaient représentés, en plus de l'identité titulaire et la direction, les parents, les professeurs et les élèves, va devenir un organe simplement consultatif, ce qui contrevient au point 7 de l'article 27 de la Constitution qui dit : « Les parents, les professeurs... interviendront dans le contrôle et la gestion de tous les centres soutenus par l'Administration liée aux fonds publiques... »

Loi ségrégationniste pour de multiples raisons :

1. Elle impose un cours de Religion (catholique), ou son alternative, devant être évalué et pouvant avoir une influence dans la moyenne exigée pour passer à l'échelon scolaire supérieur ou accéder à une bourse ou des aides. Ce problème réduit à néant les efforts consentis pendant de nombreuses années par le monde protestant pour obtenir une liberté religieuse et des Accords de coopération avec l'Etat en cette matière.

Si on se réfère à nouveau à la Constitution, on peut signaler le point 3 de l'article 27 qui dit : « Les pouvoirs publics garantissent le droit aux parents d'être assistés afin que leurs enfants reçoivent la formation religieuse et morale qui correspond à leurs propres convictions. » Ou l'article 16 : « Aucune confession n'aura un caractère d'Etat. Les pouvoirs publics tiendront compte des croyances religieuses de la société espagnole et entretiendront conséquemment des relations de coopération avec l'Eglise catholique et les autres confessions religieuses. »

Avec cette loi, on ignore le principe de base de la liberté religieuse de la personne pour choisir ou non une confession religieuse, faisant de cette décision un acte sujet à qualification. L'élimination de l'Education pour la citoyenneté, primordiale pour l'apprentissage des valeurs, contribue à une vision mercantiliste de l'éducation.

2. Cette loi est discriminante envers les élèves et leurs familles en fonction de leurs capacités économiques ; car sous l'apparence d'une adaptation au contexte social, elle va générer l'apparition d'écoles de première, seconde et troisième catégories. On a supprimé les contributions pour les repas d'enfants dont les parents ont des moyens limités. Mais on consent des aides économiques pour l'achat d'uniformes dans les centres scolaires privés. La IEE a toujours milité pour le contraire ; c'est-à-dire qu'elle a réagi contre le favoritisme des uns au détriment des autres et, en premier lieu, des plus défavorisés.

3. Cette loi permet la discrimination selon les sexes, ce qui directement nous fait régresser au national-catholicisme et à des conceptions sociales et éducatives que nous croyions totalement dépassées, lesquelles ne respectent en rien le principe constitutionnel et chrétien qui affirme qu'aucune personne ne sera discriminée pour des raisons de sexe, de religion et de race...

4. Cette loi est centraliste : l'Etat sera en mesure de déterminer quelles matières centrales doivent être enseignées et quel poids elles auront, en ne laissant aux autonomies (régions territoriales) qu'une marge de manœuvre amoindrie dans leurs interventions. Il n'y a pas de reconnaissance de la diversité linguistique, ce qui est un appauvrissement socioculturel.

Ainsi donc, l'Eglise Evangélique (Réformée) Espagnole (IEE) par son Synode, qui reconnaît la possibilité et la responsabilité pour transformer ce monde et qui se trouve poussée à agir par amour du prochain, réclame un processus de dialogue et exprime son appui pour que toute éducation financée par les fonds publiques soit non-confessionnelle, qu'elle prête attention et respecte toutes les personnes avec équité, qu'elles que soient leurs conditions, garantissant le droit fondamental à l'éducation, respectivement aux droits qui lui sont inhérents.

Participer du Règne de Dieu sur la terre, ici et maintenant, implique l'édification d'un monde plus juste et plus solidaire.

# Les Protestants sont aussi pour l'autodétermination

*Information du Synode Général de la IEE (Malaga, 31 oct.–3 nov. 2013)*

*Source: David Casals, « Catalunya Religio »*

Le droit à l'autodétermination a été reconnu comme « principe » par une des dénominations protestantes du pays, l'Eglise Evangélique (Réformée) Espagnole (IEE), implantée en Catalogne depuis 1869, comprenant dix lieux de cultes en Catalogne.



La IEE a célébré son Synode Général à Malaga: il s'agit d'une rencontre importante qui a lieu tous les deux ans, où toutes les communautés du pays envoient leurs délégués élus démocratiquement, et où sont définis les principes qui doivent guider les

réflexions, les travaux et autres activités, aux plans théologiques, organisationnel et social, pour les deux années à venir.

Concrètement, le texte approuvé par le Synode et auquel « Catalunya Religio » a eu accès est le suivant: « Nous considérons comme principe de base de notre cadre de travail la déclaration universelle des droits humains et conséquemment le droit à l'autodétermination des peuples afin qu'ils puissent décider au sujet de leur futur ».

Dans ce Synode également, on a approuvé un texte où on rejette la forme éducative adoptée par l'Etat, la Loi organique d'amélioration de la qualité de l'enseignement (LOMCE), car elle discrimine les Protestants et conduit à « une régression relative aux positionnements éducatifs d'un Etat laïc ».

Un point parmi d'autres qui ont été dénoncés concerne la situation de « discrimination » que les pasteurs protestants doivent subir dans le pays et en Catalogne.

Une sentence de la Cour Européenne des Droits Humains promulgua l'année pas-

sée une décision qui donnait raison à un pasteur de Barcelone (de la IEE), concernant sa demande de recevoir une pension de retraite de la part de la Sécurité Sociale, demande à laquelle le gouvernement n'a d'abord pas voulu donner suite.

Pendant le franquisme, l'Etat interdisait aux pasteurs protestants de cotiser à la Sécurité Sociale, ne reconnaissant pas leur catégorie sociale de travail; une situation qui dura jusqu'en 1992. Avant cette date, les pasteurs ne pouvaient pas cotiser et ce fut donc la IEE qui finança un système de pensions pour les pasteurs retraités et leurs veuves.

## **Depuis 1986**

La IEE est la dénomination protestante la plus ancienne du pays: ses origines remontent à 1868 et regroupe des communautés de traditions luthérienne, presbytérienne (calviniste) et méthodiste. En Catalogne, elle comprend les lieux de culte à Barcelone, Rubí, Rues, Santa Coloma de Gramanet, L'Hospitalet et La Llagosta, groupés au sein de l'Eglise Evangélique de Catalogne (EEC). En son sein se trouve aussi plusieurs institutions d'oeuvres sociales, agissant dans les domaines de l'enfance en danger, des aînés, et des précarités.

# Education pour la citoyenneté

Source: site <http://www.protestante.eu>, 3 juin 201, Damaris Ruiz



Depuis 1997, le Conseil de l'Europe poursuit sa proposition et sa recommandation envers les pays de l'Union Européenne pour inclure « l'Education pour la Citoyenneté Démocratique et les Droits Humains » dans leurs politiques éducatives. L'Education pour la citoyenneté Démocratique a été incorporée dans tous les systèmes éducatifs européens et les contenus de droits humains sont présents dans les cursus de plus de 20 pays européens, comme l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas, le Portugal ou la France.

Il existe donc un consensus international pour attribuer à l'éducation une finalité visant à préparer les citoyens pour vivre dans une société complexe et diversifiée. L'Espagne non seulement a signé et impulsé ces accords, mais encore en 2004 le Parti Populaire (au pouvoir actuellement) a souscrit au programme mondial pour **l'Education en Droits Humains**.

Cependant, dans notre pays, cet apparent consensus théorique sur les fins de l'éducation ne semble pas avoir rencontré le même degré d'accord au moment de le mettre en pratique et de concrétiser la manière de le rendre opérationnel dans le cursus. Les huit dernières années écoulées depuis l'approbation de la « Loi Organique de l'Education » (LOE) démontrent que la discussion sur cette matière (Education pour la Citoyenneté) a été et demeure polémique, qu'elle n'a cessé d'influer sur les sentences favorables que le Tribunal Suprême a dictées sur l'adéquation et la légalité en la matière.

## Education pour la citoyenneté en Espagne

Nos écoles sont devenues au fil des années des institutions dotées de règles du jeu tout à fait claires: il faut obéir au supérieur, à commencer par le professeur; les normes et les règlements doivent être respectés sans aucun type de questionnement; il faut s'accommoder à ce qui est établi... Mais peu, très peu, on promouvait chez les étudiants un talent démocratique, caractérisé par la capacité de penser par eux-mêmes, de manière critique, solidaire et créative, participant activement à leur éducation.

Avec la « Loi Organique du Droit à l'Education » (LODE) en 1985 et avec la « Loi Organique Générale du Système Educatif » (LOGSE) de 1990, on tenta de mettre

en œuvre un sérieux changement vers une conception plus démocratique de l'éducation avec l'objectif de former des citoyens. On ne parlait pas seulement d'une matière à enseigner, mais également d'une nouvelle forme d'organisation. Ces espaces démocratiques s'étiolèrent lentement et donnèrent le pas à des modèles plus hiérarchiques d'organisation scolaire. On conserva La matière, d'éducation civique, mais l'éducation démocratique perdit de sa force.

Il fallut attendre 2007 pour que la «Loi Organique de l'Education» (LOE) soit incorporée au cursus par le Parti Socialiste comme un cours sur «l'Education pour la Citoyenneté et les Droits Humains». L'introduction pour la première fois de cette problématique comme matière indépendante dans le cursus situait la préoccupation pour la citoyenneté dans un registre distinct de l'ensemble des activités éducatives. Les Nations Unies et le Conseil de l'Europe insistent sur la nécessité de promouvoir une citoyenneté responsable dans une société démocratique avec le but d'atteindre une cohésion sociale et une identité européenne communes.

Depuis son apparition comme proposition pour être soumise à discussion publique, jusqu'à son approbation et son introduction progressive comme matière obligatoire et évaluable, la polémique à son sujet n'a cessé d'être. Nous avons été témoins d'une authentique campagne «d'harcèlement et de démolition» de la part des secteurs sociaux les plus conservateurs contre la matière introduite par le Parti Socialiste: «Education pour la Citoyenneté et les Droits Humains».

En mai 2013, le Conseil des ministres du Gouvernement conservateur du PP, sous les auspices de l'Eglise catholique, approuva la «Loi d'Amélioration de la Qualité Educative» (LOMCE). Dans cette nouvelle loi, la matière «Education pour la Citoyenneté» sera substituée par une autre loi, nommée «Education Civique et Constitutionnelle» qui, selon le ministère de l'Education «...sera libre de controverses et ne sera pas susceptible d'endoctrinement idéologie».

## **Qu'est ce que «l'Education pour la Citoyenneté et les Droits Humains?»**

Selon le Ministère de l'Education et de la Science (MEC), il s'agit d'une matière dont le contenu fondamental a pour objectif de former des citoyens conscients de leurs droits et habitués à les exercer.

José Antonio Marina, philosophe, écrivain et pédagogue, affirme qu'on n'est en train «d'inventer». Il s'agit du grand projet de l'humanité, dont un des points importants est la Déclaration des Droits Humains, ce qui le cadre de cette matière.

«L'Education pour la Citoyenneté et les Droits Humains» englobe, avec des lignes de travail sur la formation dans le domaine des valeurs comme l'éducation de base, l'éducation pour la paix, pour la solidarité, pour l'interculturalité, pour une consommation responsable, pour la défense de l'environnement, pour l'égalité des sexes, etc.

L'apprentissage de ce vaste domaine va au-delà de l'acquisition de connaissances, pour se centrer sur les pratiques scolaires qui stimulent la pensée critique et la participation, qui facilitent l'assimilation des valeurs dans lesquels se fonde la société démocratique, avec l'objectif de former des citoyens responsables, participatifs et solidaires. Dans ce sens, les projets méthodologiques doivent être abordés avec beaucoup de soin, compte tenu du point de départ personnel pour considérer l'environnement le plus proche, ainsi que le « vivre ensemble » qui établit la Constitution, comme les droits et les responsabilités collectifs. En définitive, le parcours proposé part du plan individuel pour aller vers le plan social.

Il permet une analyse plus explicite de la liberté et de la responsabilité humaines comme caractéristiques de la personne, rendant possible le « vivre ensemble » à partir du respect des différences, qu'elles soient éthiques, culturelles, religieuses, sexuelles, etc. Cela met spécialement l'accent sur le rejet de la violence et l'acceptation du principe de respect de la dignité de toute personne comme élément de base qui rend possible le « vivre ensemble ».

Cette matière favorise la connaissance et l'analyse des causes qui provoquent la violation des Droits Humains, la pauvreté, l'inégalité, ainsi comme la relation entre les conflits armés et le sous-développement, valorisant les actions et les cheminements pour obtenir la paix, la sécurité et la participation active comme moyen de construire un monde plus juste.

## **«Education pour la Citoyenneté» dans nos collèges**

Le fait qu'un Gouvernement déterminé considère opportun de supprimer une matière comme «L'Education pour la Citoyenneté» suppose que celle-ci n'est pas nécessaire. Aujourd'hui, plus que jamais, son existence doit être en vigueur dans un monde globalisé et complexe. Eduquer dans la tolérance et dans le respect de la diversité dans une société plurielle et multiculturelle, développer un esprit critique face à l'injustice, penser et faire valoir un avis dans la liberté, est indispensable et urgent pour apprendre à vivre ensemble dans la paix.

Pour nous, Protestants espagnols, et, particulièrement pour nos collègues protestants « Juan de Valdès » et « El Porvenir », les contenus de cette matière ne sont

pas nouveaux. Ce qui selon la LOE est resté dans une simple matière, pour nous a fait partie de notre manière d'être. Nous n'oublions pas que nos collègues s'éri-gèrent face à la nécessité de donner une « Réponse ». Une « Réponse » ferme et cohérente avec l'engagement de la foi, que nous devons donner comme chré-tiens protestants dans une société tellement maltraitée à cause des conséquences politiques, économiques et religieuse à travers notre l'histoire. Curieusement, nos professeurs, assument l'objectif « d'Eduquer pour la vie » comme base maximale, ont transmis les valeurs chrétiennes: tolérance, respect de la personne, liberté de pensée, etc., à l'intérieur des classes, alors que le cadre global était celui de l'intolérance et de l'incompréhension.

La société a changé et courrons le risque de nous diluer dans la masse des col-lèges caractérisés par la recherche de l'excellence , de la qualité, du marketing, de l'efficacité, de la compétitivité..., de nous abandonner à des accommodement et des modèles pyramidaux, méritocratiques et dirigistes, sans mettre en lumière les valeurs qui toujours nous différencièrent et nous éloignèrent des méthologies caduques et discriminatoires de l'Eglise catholiques.

« L'Education pour la Citoyenneté » disparaît du domaine éducatif; cependant, la société espagnole continue à avoir besoin que notre « talent », notre manière de comprendre la personne, notre conception de l'être humain dans toutes ses dimensions. Selon les principes bibliques nous revendiquons la Réforme protes-tante afin qu'ils imprègnent la travail éducatif de nos collègues.

DAMARIS RUIZ

DAMARIS RUIZ EST DIRECTRICE DU COLLÈGE « JUAN DE VALDÈS »

ET MEMBRE DE LA « COMISION PERMANENTE » DE L'ÉGLISE EVANGÉLIQUE ( RÉFORMÉE ) ESPAGNOLE.

# Une conscience protestante.

## Jour de la Réformation 2013

### Bulletin de la «Comision Permanente» de la IEE, septembre-octobre 2013

«Ma conscience est prisonnière de la Parole de Dieu, et je ne peux ni ne veux rien rétracter, car il n'est ni sûr ni salubre d'agir contre sa conscience» (Martin Luther). «Ma conscience est prisonnière de la Parole de Dieu» affirme Luther devant la Diète de Worms. C'est une affirmation profondément œcuménique, car toute personne pourrait la faire sienne, peu importe la tradition chrétienne à laquelle elle appartient. Et j'ajoute également: «car il n'est ni sûr ni salubre d'agir contre sa conscience». Une affirmation franchement interreligieuse à laquelle tout personne de bonne foi, y compris agnostique ou athée, pourrait souscrire.

Cependant, j'aimerais considérer ici de l'aspect œcuménique de ces affirmations. Lorsque j'intitule mon article «Une conscience protestante», je ne mets pas l'accent sur son aspect confessionnel, mais plutôt sur son aspect œcuménique, sur son aspect chrétien sans dénomination particulière. Une conscience «protestante» est celle qui, discernant la réalité sociale et ecclésiale qui nous entoure, ne peut faire autrement qu'aller vers une action de protestation face (en reprenant le langage de Luther) à «la captivité babylonienne de l'Eglise» et de la société dans laquelle nous vivons.

Je crois fermement que la conscience «protestante» est intimement liée à trois éléments qui font d'elle une vérité œcuménique qui englobe tous les chrétiens. La conscience «protestante» est liée en premier lieu à la Parole incarnée de Dieu: Jésus le Christ. Le Verbe est devenu un être humain. Et c'est l'être humain Jésus de Nazareth qui nous invite à travailler selon son exemple inspirateur jusqu'à ce que nous le fassions volontairement. Nous sommes liés à la justice et à la miséricorde qu'il incarna face aux institutions et aux mouvements religieux de son temps.

Jésus de Nazareth pratiqua dans d'innombrables occasions la désobéissance face à ces traditions ou interprétations de la lettre de la Torah qui plongeaient les êtres humains dans des divisions de classes, tant sur le plan religieux que sur le plan social: purs/impurs; riches/pauvres; sains/malades... De sa praxis inspiratrice surgit une conscience sensible aux exclusions que subissent certains secteurs des églises ou de la société. Une conscience qui proteste contre le Dogme, la

Vérité, et face à tous ceux qui se considèrent leurs gardiens ; Dogme et Vérité qui séparent, en maintes occasions, avilissent et étiquettent les êtres humains.

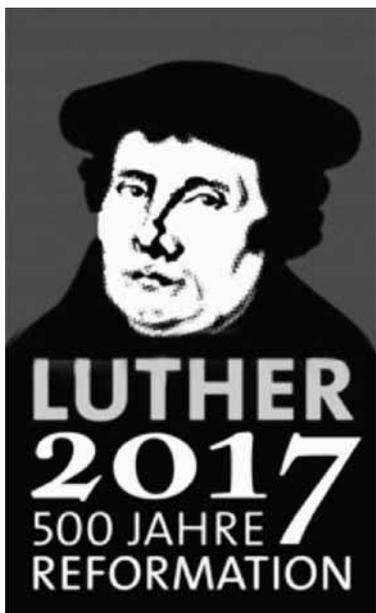
La conscience « protestante » nous met en chemin vers la non-conformité tant sur le plan civil que sur le plan religieux, en faveur d'êtres humains concrets. De l'exemple de Jésus découle l'action de protestation de la conscience « protestante ». Cela nous conduit, nécessairement, à la deuxième affirmation : la conscience « protestante » est également liée à l'histoire religieuse et séculière, ici et maintenant. Les chrétiens ne doivent pas oublier que les Eglises, tout au long de l'histoire, se sont positionnées du côté des victimes, quand elles n'ont pas été elles-mêmes victimes. Nous avons à en tirer des leçons.

Ainsi la conscience « protestante », liée à la Parole faite chair, se place du côté des exclus, se solidarise avec eux, et demande pardon pour n'avoir pas été au long de l'histoire à la hauteur de l'esprit de Jésus. Une conscience liée aux hommes et aux femmes qui subissent les assauts d'un modèle social qui privilégie les uns au détriment des autres ne peut pas être insensible face au drame qui génère de la souffrance chez bon nombre de nos contemporains.

La manière de Jésus, selon la mission qu'il nous a confiée, nous appelle à être des agents salutaires à travers les réseaux d'entraides réciproques, et non d'un simple réseau d'assistance qui supplée aux problèmes sans les résoudre. La conscience « protestante » entreprend des actions de protestation et, en même temps, crée des espaces sociétaux libérateurs de la crise systématique qui est en train de frapper nos sociétés.

A partir de là, en troisième lieu, la conscience « protestante » est liée également à un modèle social concret—le Royaume de Dieu—qu'elle cherche à incarner par le biais de l'histoire. Jésus de Nazareth l'a initié dans son ministère, en appelant premièrement les hommes et les femmes à le suivre afin de construire une communauté de vie qui anticipe le monde nouveau qu'il proclamait. Le modèle social auquel je me réfère est celui qui privilégie les pauvres sur les puissants, les exclus sur les installés, le vivre sur le consommer... Pour cela, Luc, dans la 2ème partie de son œuvre (les Actes des apôtres) propose un modèle de communauté, un modèle de « cité » où les pauvres et les exclus cessent de l'être par le moyen du partage de tout ce que l'on possède (Actes 2 : 45 et 4 : 34).

L'auteur de la lettre aux Ephésiens affirme que le travail n'a pas pour objectif exclusif d'améliorer la qualité de vie de celui qui l'exerce, sinon qu'il est un moyen de créer de petites entités sans pauvres (Ep 4 : 28) au milieu d'un océan social tempétueux où nous naviguons. Le même Paul écrira que l'objectif de ce modèle



social est l'inégalité socio-économique (II Co 8:14-15). En plus, dans la même lettre aux Ephésiens, il déclare que le mur qui séparait le monde entre purs et impurs est détruit (Ep 2:14), et personne ne peut nier qu'il existe toujours de nombreux « murs » à détruire.

En guise de conclusion nécessaire, Paul affirmera de manière plus radicale « qu'en Christ (espace communautaire) il n'y a plus ni juif, ni grec, ni esclave, ni homme libre, ni homme, ni femme » (Gal 3:28), proposant tout un cheminement libérateur qu'à peine nous avons initié. La conscience « protestante » est liée à la Parole de Dieu faite être humain en Jésus de Nazareth, liée à ceux qui souffrent du côté obscur de notre modèle social actuel, liée à un modèle social où règnent la justice et l'égalité et non l'exclusion. Tout cela nous

conduit, comme je l'ai déjà écrit à propos de l'action protestataire d'un côté, et de l'autre, ici et maintenant, à construire des espaces sociaux alternatifs au modèle social majoritaire. En une phrase, nous devons nous libérer de l'esclavage « babylonien » de l'Eglise et de la société où nous vivons. La conscience « protestante » est toujours créatrice d'espérance au-delà de toute attente, et sa foi ne s'affaiblit pas à considérer le corps social dans lequel nous sommes, sinon qu'elle se pratique en cohérence avec elle, car « il n'est ni sûr ni salutaire d'agir contre sa conscience ».

PASTEUR IGNACIO SIMAL CAMPS

# Jésus de Nazareth, l'indigné

*Alfredo Abad, mai 2012*



Après avoir assisté à une conférence de Juan José Tamayo, dans le cadre d'un cours de théologie de la libération, Alfredo Abad avait livré quelques réflexions en associant Réforme et indignation. Vu les problématiques abordées dans ce numéro de l'EdM, nous pensons que cet article garde toute son actualité de réflexion.

La libre expression de l'opinion est insultée quand elle contredit notre propos et notre plan ; elle nous dérange et nous sommes peu flexibles pour encaisser la critique. Dans le meilleur des cas, la critique s'écoute et se canalise ; il est normal d'argumenter contre elle pour défendre sa propre position, la position la moins honorable étant celle qui consiste à attaquer l'autre par le biais du discrédit et de la ridiculisation au nom d'une vérité ultime, indiscutable et absolue, comme ce fut le cas pour la Contre-Réforme, nous laissant des poids morts stériles et aliénants.

A nous, chrétiens protestants, il ne nous appartient pas d'assumer une position partisane en faveur de telle ou telle position politique, dès lors qu'à partir du respect nous devons travailler à intégrer toutes les positions dans l'ensemble de la communauté formée de ses membres, dans l'exercice salutaire de la diversité et du pluralisme inhérents à notre manière d'entendre la pratique de la foi. Ce qui nous correspond c'est de regarder l'attitude de Jésus et de le suivre dans sa manière de vivre et dans son message, comme le firent les réformateurs pour chercher l'authenticité et l'engagement avec la vérité.

Juan José Tamayo, dans la conférence en question, nous conduisit en premier lieu à considérer l'évolution théologique de l'image de Jésus dans l'histoire de l'Eglise, en partant du Jésus soumis et dénué de sentiments qui assume un sacrifice imposé, de la théologie du 19<sup>ème</sup> siècle jusqu'aux débuts du 20<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui, grâce à la théologie, nous avons distingué le Jésus historique, dont parlait par exemple le protestant Albert Schweitzer, entre beaucoup d'autres. On a davantage mis en lumière l'humanité de Jésus et son attitude face aux conflits, attitude qui est celle d'un insoumis, montrant un visage plus proche et passionné envers les personnes et dont la vie est engagement.

Comme Protestants nous avons été les protagonistes de cette évolution et nous avons fait de Jésus quelqu'un de plus personnel ; nous valorisons et nous suivons le Jésus de Getsémani et de la Croix qui mène à bien une mission rédemptrice de l'humanité, partageant notre cheminement pour faire de nous des personnes libres du péché et de ses structures. La rédemption n'est pas une reddition, mais une conséquence du rejet, de la part des pouvoirs du temps de Jésus, du Règne et de la volonté de Dieu qui est celle d'une vie en plénitude pour chaque être humain.

Pour le théologien les scénarios de l'indignation de Jésus sont au nombre de six. 1. Face aux autorités religieuses pour leur hypocrisie : Jésus ne leur reconnaît aucune autorité à cause de leur corruption. 2. Face à la religion officielle pour son interprétation perverse du message : Jésus est un réformateur qui se préoccupe de l'être humain et de ses besoins, transgressant le jeûne et le Shabbat. 3. Face au pouvoir politique, Jésus s'impliqua publiquement et il fut crucifié par l'Empire romain pour avoir tenu un discours considéré comme déstabilisateur ; il fit ce qu'il ne devait pas faire, quand il ne devait pas et où il ne devait pas : dans les temples et là où le pouvoir économique était en jeu. 4. Face au pouvoir économique Jésus est radical et il enseigne qu'il est incompatible de servir Dieu et l'argent ; son option va clairement en faveur des pauvres. 5. Face à la société patriarcale, la discrimination est inacceptable et Jésus s'entretient avec les femmes et le Royaume de Dieu a de la place pour les prostituées. 6. Face au moment crucial où il se sent abandonné sur la Croix, Jésus interpelle le Père et lui demande les raisons pour lesquelles il est confronté à ce sentiment d'abandon.

Je ne peux pas recueillir ici toutes les réflexions de Juan José Tamayo et le détail de son argumentation, mais je reconnais, dans les traits qu'il met en avant, le Jésus que suivirent également les Réformateurs et qui les firent engager leur vie pour que chaque personne puisse rencontrer Dieu personnellement, dans la liberté de conscience, sans hiérarchies absolutistes et dominatrices, autoritaires et ne souffrant pas de remise en question.

Ce que la Réforme nous a légué a beaucoup à voir avec la base de la démocratie et avec les raisons éthiques et sociales de la construction d'un monde meilleur, comme le démontra le travail de Calvin à Genève, et comme le reflète notre culte et notre organisation dont le caractère horizontal et participatif suit les modèles du Nouveau Testament.

Chaque personne a la liberté de se positionner politiquement et la responsabilité de soigner ses valeurs fondamentales, de suivre ses sources d'inspiration, de

fonder ses décisions et de savoir ce qui guide son interprétation de la réalité. La fidélité à l'égard de Jésus doit nous faire réfléchir sur ce que nous en train de vivre pour valoriser les personnes en premier lieu comme sujet d'amour, sans discrimination, sans étiquettes, en ayant d'abord une vision de leurs besoins et non de leur portefeuille ou de leurs papiers.

La protection sociale, les droits sociaux et du travail, la solidarité avec les pays en voie de développement, sont des inventions de l'humanisme ou son illustration ; ils sont ce qui permet de placer par-dessus la loi de la jungle, la loi du plus fort, la loi de la compassion, de la miséricorde et de l'amour, et de la traduire en principes quotidiens.

Je me profile en suivant les critères de Jésus dans ses démarches de guérison et dans se paraboles. Son modèle de soins et son modèle d'éducation, qui place les exclus de la société au centre de l'attention, le fait s'entretenir avec la samaritaine étrangère, malgré le scandale suscité chez les disciples. Nous devrions relire la parabole du Grand Festin quand nous entendons parler des critères budgétaires qui sont à l'ordre du jour.

ALFREDO ABAD

LE PASTEUR ET THÉOLOGIEN ALFREDO ABAD EST LE 1<sup>ER</sup> SECRÉTAIRE DE LA « COMISION PERMANENTE »  
DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE (RÉFORMÉE) ESPAGNOLE,  
PRÉSIDENT DU PRESBYTÈRE (RÉGION ECCLÉSIASTIQUE)  
DE MADRID ET EXTRÉMADURE.

# Cours sur le protestantisme à l'Université de Barcelone

*« La laïcité ne se prêche pas de la sphère publique, mais plutôt des pouvoirs publics »*

Source : Actualité protestante, 22 novembre 2013

On a célébré le lancement d'un premier cours sur le protestantisme, organisé par l'UNED (Université de Barcelone), les 15 et 16 novembre 2013. On a pu compter sur la participation de personnalités politiques et académiques, avec un point culminant lors de la visite magistrale à « La Sagrada Familia », conduite par Daniel Giralt-Miracle, expert international de l'œuvre de Gaudí. Il s'agissait donc de marquer le début de ce nouveau projet, un cours sur le thème : « Protestantisme, aspects juridiques, culturels et de gestion », avec la participation d'une vingtaine d'intervenants, et la coordination de Pablo de Diego, vice-doyen de la Faculté de droit et professeur titulaire du Département de l'Economie appliquée et de Gestion publique de l'UNED.

L'introduction à cet événement fut donnée par le professeur, théologien et historien, Bernard Coster, et le secrétaire exécutif de la Fédération des Entités Religieuses Evangéliques (Protestantes) d'Espagne (FEREDE), Mariano Blazquez. Le premier aborda les aspects historiques des communautés chrétiennes, leur implantation et leur développement en Espagne, faisant état d'une intéressante hypothèse à propos de « l'absence d'une véritable Réforme au XVI<sup>ème</sup> siècle en Espagne », telle qu'on peut la comprendre dans les autres pays où elle s'est produite, compte tenu des circonstances politiques et spirituelles particulières qui caractérisèrent notre pays.

Blazquez, pour sa part, développa sa contribution en faisant référence aux clés d'interprétation du protestantisme qui, en certaines occasions, est perçu comme « une colère de têtes », mettant en évidence comme principale caractéristique distinctive l'accent prioritaire mis sur la nécessité de « la fidélité à la Parole de Dieu et aux principes de l'Evangile », face la priorité d'autres principes comme ceux de la continuité historique et de la hiérarchie religieuse.

## Connaître la réalité du fait religieux

Par ailleurs, l'avocate du Service Juridique de la FEREDE, Ruth Alvarez, et le secrétaire général du Conseil Evangélique de Catalogne, Guillem Correa, apportèrent un résumé sur l'implantation et la structure de la confession protestante dans le pays, anticipant déjà au sujet de certaines questions qui seraient abordées et développées dans les conférences ultérieures, comme celle des difficultés de l'ouverture et du fonctionnement de nouveaux lieux de cultes.

Pour la contribution relative aux Eglises protestantes et leurs relations avec l'Etat, on a pu compter sur la présence du directeur général des Affaires Religieuses du Gouvernement de Catalogne, D. Enric Vendrell, qui a fait état des efforts que l'on est en train d'accomplir sous sa direction pour mieux connaître la réalité des confessions religieuses, et établir une gestion adéquate de la pluralité religieuse de la Communauté Autonome (Catalogne). En référence à la loi Llugares relative au Culte, qui est en vigueur en Catalogne, Enric Vendrell indiqua que, très probablement, on aurait pu faire mieux, mais les avancées jusqu'à présent obtenues ont valu la peine comme bases de travail.

Silvia Grau, avocate au Gouvernement, expliqua que «le fait religieux n'est pas un fait pacifique», en lien avec des instruments qui le régulent, et faisant apparaître la nécessité d'un développement normatif en adéquation avec la réalité actuelle. L'exposante présenta en détail une proposition de modification des fonctions et de la structure de la Commission Paritaire de Liberté Religieuse pour la rendre plus efficace et proactive.

Cette session fut complétée par la contribution de José Contreras, titulaire de la chaire de Droit ecclésiastique, qui mit en lumière que «la laïcité ne se prêche ou ne s'applique pas à la sphère publique—où les confessions religieuses ont aussi leur place—mais à la procédure ou à l'action des pouvoirs publiques», qui doivent agir avec rectitude au sujet des principes de neutralité et de séparation du fait religieux.

Cependant, la sphère publique qui est le lieu commun doit être accessible à la pluralité religieuse et sociale existante dans la société. José Contreras mit en évidence que «le devoir de l'Etat est de garantir la liberté religieuse et non le fait religieux», lequel est un acte privé qui correspond au droit de l'individu comme des communautés religieuses.

## **Protestantisme dans la sphère publique : qui supervise et qui régule ?**

Le programme fut poursuivi à l'aide d'une session dynamique sur «Ethique protestante et concepts différentiels»—où Ricardo Garcia, sous-directeur général des Relations avec les confessions du Ministère de la Justice, interpellait Guillem Correa et Mariano Blazquez sur des termes comme foi, grâce, révélation, salut, baptême—et une table ronde dont le modérateur fut l'ex-président de la FERED, Daniel Rodriguez, en laquelle le débat et les échanges eurent lieu sur des aspects comme la transition à la liberté religieuse.

Daniel Giralt-Miracle, membre du Conseil culturel de la Ville de Barcelone, exprima sa gratitude face à la situation actuelle au regard de l'oppression des décades antérieures, en dépit de quoi la société continue à relever d'un manque considérable de

connaissance de la pluralité religieuse et qui se manifeste, entre autres, dans des ambiguïtés sémantiques du genre : « nous n'avons pas su expliquer » ; ou encore : « nous ne disposons pas des moyens permettant de transmettre cette connaissance », mais qui requièrent aussi de la part de la société une volonté de connaître.

Jaume Torrado, à partir de son expérience au Conseil de la Ville de Salt, fit part de sa préoccupation pour les fonctions qu'assument les Municipalités dans la régulation de l'urbanisme et qui interfèrent dans l'exercice des Droits Fondamentaux Constitutionnels, posant la question de savoir « qui va régler la régulation normative ? ».

## **Futur de la « Fondation Pluralisme et Vivre Ensemble » et promotion de la liberté religieuse**

Pour sa part, José Contreras ouvrit une réflexion sur le futur de la « Fondation Pluralisme et Vivre Ensemble », alors qu'il semble que la dotation économique dont elle dispose ne lui permet pas de rendre viables tous les objectifs qu'elle avait pris en compte lorsqu'elle s'est constituée. José Contreras déclara qu'il nécessaire de faire un effort pour connaître la réalité plurielle du pays car « on ne peut pas faire des politiques sans savoir quelle est la réalité ».

Finalement, Ricardo Garcia déclara que « nul n'est besoin d'une nouvelle loi sur la liberté religieuse, sinon qu'il faut appliquer de manière indiscutable celle que nous avons » et, face à la question de savoir combien nombreux sont les Protestants, il indiqua « qu'il ne s'agit pas de travailler avec un chiffre mais avec un droit fondamental ». Sur la question de la difficulté des lieux de cultes, il signala que la préoccupation spécifique des Protestantes en la matière concerne une problématique complexe qui affecte toutes les confessions, comprenant, dans certains cas, aussi l'Eglise catholique, et qu'il ne faut pas oublier que les Municipalités détiennent des compétences. Il termina son intervention en indiquant qu'il est possible que, à brève échéance, le Ministère de la Justice fasse quelque annonce positive au sujet de cette affaire, sans pouvoir en dire davantage pour l'instant.

## **Visite à la Sagrada Familia**

Ces deux journées se terminèrent avec une intéressante visite de la Sagrada Familia, conduite par D. Daniel Giral-Miracle, expert international de l'œuvre de Gaudi, qui donna ses explications et fit ses commentaires sur le caractère génial du projet, décrit depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et début du XX<sup>ème</sup>, et sur la spiritualité qu'expriment l'architecture et la construction de ce temple de Barcelone.

**Assemblée Générale de Pro Hispania**

**Samedi 22 mars 2014**

**Genève, Résidence Colladon**

**Ch. de Colladon 5, 1209 Genève**

Les informations précises relatives à notre prochaine AG ainsi que son ordre du jour seront indiqués dans l'EdM 344 qui paraîtra vers début mars. Comme d'habitude, les participants sont invités à se réunir pour l'apéritif, dès 11h. L'AG est ouverte après le repas de midi, vers 14h. et s'achève vers 16h30. Vous pouvez déjà vous manifester auprès du président pour vous inscrire si vous le souhaitez (coordonnée en dernière page).



**Les abonnements et les dons pour l'oeuvre sont reçus avec reconnaissance. Ils nous permettent de publier l'Etoile du Matin et de soutenir l'Eglise Evangélique Espagnole.**

**Pour la trésorerie s'adresser à :**

Sylvette DELESSERT, Grand-Rue 8, CH – 1302 Vufflens-la-Ville, Suisse,  
tél. 021 800 09 68, syldelessert@yahoo.fr; compte CCP PRO HISPANIA, Lausanne  
12-1906-0, prix indicatif de l'abonnement, 20 Fr.,  
IBAN: CH41 0900 0000 1200 1906 0

**Pour les abonnés français :**

Banque Courtois à Narbonne, Compte de Sylvette Delessert,  
RIB 10268 02532 14775804300 15  
IBAN FR76 1026 8025 3214 7758 0430 015, BIC COURFR2T,  
prix indicatif de l'abonnement : 15 Euros

**Pour l'Espagne :**

IGLESIA EVANGELICA ESPANOLA, Calle Noviciado 5, Madrid, Banco Popular  
Español, IBAN ES 12 0075 0074 2106 0132 3787, SWIFT POPUESMMXXX

**L'Etoile du matin**

Ce bulletin a été créé en 1909 pour informer les membres sympathisants et actifs de la Mission Française du Haut Aragon (MFHA, fondée en 1905 par Albert Cadier) et du Comité Suisse pour l'Espagne. Ces deux organisations ont fusionné en 1945 sous le nom de « Pro Hispania » avec deux sections : Pro Hispania France et Pro Hispania Suisse. A la fin de l'année 2010, l'Association Pro Hispania France a été dissoute. Il reste l'Association Pro Hispania Suisse, dont voici les coordonnées :

**PRO HISPANIA – SUISSE**

Président: Fausto Berto, Route du Grenet 16, Suisse, CH- 1073 Mollie-Margot,  
fausto.berto@eerv.ch

**[www.prohispania.org](http://www.prohispania.org)**